



**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :
Ça vaut le coup d'agir ensemble!**

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du Conseil d'établissement : 16 Novembre 2020				
Nom de l'école :	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE	Date :	Nombre d'élèves :	Nom de la direction : Mario Bernier
École polyvalente Jonquière	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	16 Novembre 2020	1033 élèves	Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Mario Bernier
Personnes faisant partie de l'équipe de travail :				
M^{mes} Suzie Deschênes, Caroline Fortin, Mireille Girard et Audrey Tremblay; MM. Mario Bernier, Stéphane Fortin, Éric Guay, Éric Lapointe et Marc Plourde.				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du Projet éducatif de l'école :				
<ul style="list-style-type: none"> • Le Projet éducatif, adopté en juin 2019 par l'École polyvalente Jonquière, s'intitule RESPECT - BIENVEILLANCE – COLLABORATION. • Notre Mission : S'engager ensemble pour la réussite et l'accomplissement de tous. • Notre Vision : Mon école, c'est mon rendez-vous vers mes succès. • Nos Valeurs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Collaboration - Je partage mon expérience et mon expertise pour le bien commun et pour bâtir ensemble. 2. Respect - J'accueille les différences et les idées de l'autre sans jugement. 3. Bienveillance - Je demeure sensible au bien-être de chacun en contribuant à son épanouissement. 				
Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Plan d'action de réussite et du Projet éducatif, plus précisément à l'atteinte du but : Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.				
<i>Notre objectif annuel est le suivant : Maintenir un bas niveau d'acte de violence. Moins de 50 pour l'année scolaire 2020-2021.</i>				
<i>Nos principaux moyens : Programme Ambassadeur (sensibilisation, information, prévention, intervention), protocole « manifestation d'intimidation et /ou de violence » (interventions graduées), Programme « Visavi » sans violence en 1^{re} secondaire et FAS, activités en lien avec le civisme, collaboration avec différents partenaires (Transit, GRTP, Chambrée, Équijustice, Cavac, SOS Jeunesse, policiers, Maison de l'Espoir, le Havre du Fjord, le Patro et ses travailleurs de rue), collaboration avec les intervenants policiers en milieu scolaire, Clip intimidation en 1^{re} secondaire (policiers et Équijustice), atelier sur le consentement à une activité sexuelle en 2^e secondaire, atelier sur la violence dans les relations amoureuses par La Chambrée en 2^e secondaire, atelier sur les agressions sexuelles en 3^e secondaire, atelier sur les Médias sociaux pour le 2^e cycle par les policiers, atelier aux élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour développer les aptitudes introspectives, sociales, les informer sur la santé mentale et les outiller au sujet de l'anxiété (Fondation jeunes en tête).</i>				
Quel est le mandat du Comité ?				
Élaborer, réviser et, le cas échéant, actualiser le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.				

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?				
Le Comité est libéré de ses tâches habituelles pour les rencontres qui ont lieu à l'école. Il se rencontre annuellement afin d'actualiser le plan de lutte et de peaufiner ses pratiques.				
Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?				
Distribution du plan à l'ensemble du personnel dès son approbation au C.É.				
Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Synthèse du portrait de situation		
1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence		<p>A) Données déjà existantes : Compilation des actes de violence recensés depuis les trois dernières années. Voilà deux ans (2018-2019), il y a eu 57 actes de violence recensés et le même nombre en 2019-2020, soit 57. Pour l'année 2019-2020, qui s'est terminée le 12 mars 2020 - les données sont habituellement comptabilisées de septembre à juin - avec 46 jours d'école de moins (entre le 12 mars 2020 et le 22 juin 2020), nous devons ajouter 25 % de « possibles » gestes de violence de plus soit 14 pour un total de 71 (57 + 14). Quelques données : Sur les 57 gestes de violence, 28 par des élèves du 1^{er} cycle et 23 par des élèves de l'adaptation scolaire, 44 par des garçons et 16 par des filles, 23 gestes sont de la violence physique, 22 de la violence écrite ou verbale, 19 du harcèlement ou de l'intimidation et 11 de la violence psychologique. 28 de ces gestes sont en classe et 18 aux casiers. 14 élèves sont responsables de deux gestes de violence et trois élèves de trois gestes. Voir en annexe l'Étude « Presaj » (2905 élèves de Montréal et du Saguenay de 3^e secondaire).</p> <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un sondage (huit questions) en lien avec le Projet éducatif sera distribué afin de sonder, entre autres, le sentiment de sécurité des élèves. • Présentation aux enseignants du document résumé de « comment mettre fin à l'intimidation dans les classes et les couloirs en trois minutes ». • Questionnaire SEVEC en 2020-2021. • Formation CPI sur le cycle de la violence verbale et la gestion de classe. • Construction d'un aide-mémoire pour afficher au secrétariat afin de rappeler l'importance : <ul style="list-style-type: none"> • de compiler les actes d'intimidation et de violence dans le tableau Excel; • de faire cheminer le formulaire à la direction, au secrétariat, au tuteur et à l'intervenant responsable du suivi auprès de la victime (AVSEC). 		
		<p>Nos enjeux prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervenir rapidement et efficacement lors d'une dénonciation d'acte d'intimidation et de violence. 2. Développer un langage commun pour tous les intervenants. 3. Développer le sentiment de sécurité et de bien être chez les élèves et le personnel. 4. Responsabiliser les gens sur l'importance du rôle du témoin (capacité de celui-ci à faire cesser une action de violence). 5. Augmenter le nombre de dénonciations. 		
Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle,		❖ Présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité, par les enseignants tuteurs, qui sont inscrites dans l'agenda de l'école. Par la suite, tournée de classe faite par les enseignants ressources et les directions de niveau.	Année scolaire 2020-2021	Nous constatons que la prévention est plus soutenue au 1 ^{er} cycle (ateliers et Programme ambassadeur). Par le fait même, ces élèves sont davantage portés à dénoncer et à se confier à un adulte que nos élèves du 2 ^e cycle.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagnement sur la gestion des manquements informatisés pour consigner et partager les informations entre intervenants et directions au sujet des gestes de violence et l'aide offert aux élèves. ❖ Message ponctuel du directeur sur certaines situations qui doivent être corrigées. ❖ Programme arrimage primaire-secondaire ❖ Programme ambassadeur : 1^{re} et 2^e secondaire (fin octobre). ❖ Invitation aux élèves pour profiter d'une médiation lors d'un conflit. ❖ Atelier du consentement activité sexuelle en 2^e secondaire. ❖ Local d'apaisement pour le secteur de l'adaptation scolaire. ❖ Local de médiation. ❖ Utilisation du local étudiant comme mesure de prévention pour certains élèves. ❖ Deux ateliers pour les élèves du 2^e cycle. (Violence amoureuse, médias sociaux). ❖ Aménagement d'un parc urbain sur la place des élèves (arbres, tables, bancs, parasols, etc.). ❖ L'école s'est dotée d'une connexion sans-fil afin de garder les jeunes dans l'école (400 usagers possibles). ❖ Aire de jeux structurée au milieu de la cafétéria pour retenir les jeunes dans nos murs et augmenter le sentiment de sécurité. ❖ Bonification de l'offre de parascolaire ainsi que des accommodations pour le transport. 		Beaucoup de jeunes sortent pour aller au centre d'achats ou au coin fumeur. Il faut garder les élèves dans l'école pour éviter les conflits reliés à ces endroits.
	Pratiques à renforcer	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer la semaine de la non-violence ainsi que le programme de prévention pour l'année scolaire à venir. 		
	Nouvelles pratiques à prévoir		Année scolaire 2020-2021	

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire	Pratiques en place	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Communication aux parents pour les informer du processus de dénonciation. ❖ Publicisation de notre site Internet expliquant notre code de vie. ❖ Possibilité pour le parent de communiquer avec le titulaire via le portail de l'école pour expliquer une situation qui mérite une intervention. ❖ Mise à jour des plans d'intervention des élèves ayant des troubles de comportement (code 12) ou des troubles graves du comportement (code 14). 	Année scolaire 2020-2021	

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Présenter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école lors de la séance du Conseil d'établissement à l'automne 2020. Donner une copie papier du protocole aux parents lors de la visite de janvier (bulletin) ❖ Préparer un calendrier présentant l'échéancier des activités faisant parties du plan de lutte afin d'avoir une vue d'ensemble. 		
	Pratiques à renforcer			
	Nouvelles pratiques à prévoir		2020-2021	

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation</p>	<p>Déjà existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Suivre le protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) sur le formulaire jaune. ❖ Les ambassadeurs de chaque classe de 1^{re} et 2^e secondaire peuvent informer un professionnel d'une situation qui demande une intervention ciblée. 	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	<p>Les principaux moyens utilisés par nos élèves pour dénoncer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès direct à la direction ou à un adulte en autorité; • Projet ambassadeur (sur pause cette année).
	<p>À prévoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Informer les parents de leur droit d'assistance, sur demande auprès de la personne désignée du Centre de services scolaire (protecteur de l'élève). En dernier recours. ❖ Redonner toute l'information du protocole de dénonciation lors de la période tuteur, juste avant la première visite des parents. ❖ Placer l'information dans les zones d'affichage (télévisions) de l'école. 	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne</p>	<p>Déjà existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève qui est témoin ou victime s'adresse à un adulte de l'école (tout corps d'emploi confondu). ❖ Le membre du personnel qui reçoit la plainte ou qui est témoin d'un événement rencontre la direction de niveau avec le protocole (manifestations d'intimidation et/ou de violence) dûment complété pour évaluer rapidement l'évènement et appliquer le protocole. <p>L'application du protocole comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'identification du jeune ayant commis un acte d'intimidation ou de violence; * L'identification de la victime; * L'identification du lieu de l'évènement; * Description de la situation; * Suivi aux parents par l'enseignant, l'intervenant ou la direction; * Commentaires du parent; * Signature de l'enseignant, l'intervenant ou la direction qui reçoit la plainte; * Intervention ciblée : <ol style="list-style-type: none"> 1. <input type="checkbox"/> Intervention/réprimande/mise en garde 2. <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement social 3. <input type="checkbox"/> Suivi comportemental 4. <input type="checkbox"/> Retrait du privilège (récréation ailleurs) 5. <input type="checkbox"/> Retenue avant l'école/le midi/après l'école 6. <input type="checkbox"/> Suspension interne et travail de réflexion 7. <input type="checkbox"/> Suspension externe et travaux à la maison 	<p>Tout au long de l'année scolaire</p> <p>Assemblée générale de janvier 2021</p>	

		<p>8. <input type="checkbox"/> Plainte policière 9. <input type="checkbox"/> Médiation 10. <input type="checkbox"/> Lettre d'excuses 11. <input type="checkbox"/> Rencontre de gestion de la colère/référence à un groupe 12. <input type="checkbox"/> Services communautaires/tâches supplémentaires 13. <input type="checkbox"/> Réparation : nettoyage/remboursement 14. <input type="checkbox"/> Ressources externes</p> <p>★ Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime d'un acte d'intimidation ou de la violence; ★ Signature de l'administration; ★ Cheminement du formulaire après l'intervention pour la compilation et le classement dans le dossier comportemental de l'élève ayant commis un acte. ★ Révision à la mi année de la procédure à suivre pour traiter efficacement les cas d'intimidation et/ou de violence à l'école (protocole). (À tout le personnel)</p>		
	<p>À prévoir</p>	<p>★ Rencontre de régulation et bilan le 10 février 2021 avec le comité du plan de lutte.</p>		

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p>	<p>Déjà existantes</p>	<p>Informé seulement les personnes concernées lorsque c'est nécessaire.</p> <p>Le protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) est consigné dans un classeur placé au local tuteur désigné, expressément, aux enseignants titulaires. La porte est toujours fermée et barrée.</p> <p><i>Des mesures sont prises afin de protéger l'identité des jeunes qui dénoncent. En aucun cas, le nom est mentionné.</i></p>	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	
	<p>À renforcer</p>			
	<p>À prévoir</p>			
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte</p>	<p>Déjà existantes</p>	<p>Lors d'un événement, la victime est la première personne à être rencontrée.</p> <p>Nous informons le parent de la victime et la victime de l'intervention faite. Elle est référée, au besoin : à un intervenant de l'école ou au programme « Coup de pouce » pour développer des habiletés sociales précises afin de briser l'isolement et créer des liens avec d'autres jeunes.</p> <p>Pour l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation, nous informons immédiatement les parents. L'auteur de cet acte sera référé au besoin : au programme « Point-Tu », au policier en intervention judiciaire, à un intervenant de l'école, au centre Le Transit, La Maison des Jeunes, SOS Jeunesse, Maison de l'Espoir et Havre du Fjord via le Centre de réadaptation en dépendance (CRD), afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes de la violence et les outiller pour une résolution saine de conflit.</p>	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	
	<p>À renforcer</p>	<p>Analyser, lors de la rencontre de régulation et le bilan en février, les statistiques des actes de violence répertoriés afin d'en ressortir les noms d'élèves qui apparaissent plus d'une fois pour leur offrir du soutien (plan d'intervention, référence à des groupes d'aide).</p>		
	<p>À prévoir</p>			

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes</p>	<p><i>Déjà existantes</i></p>	<p style="text-align: center;">INTERVENTION CIBLÉE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <input type="checkbox"/> Intervention/réprimande/mise en garde 2. <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement social 3. <input type="checkbox"/> Suivi comportemental 4. <input type="checkbox"/> Retrait du privilège (récréation ailleurs) 5. <input type="checkbox"/> Retenue avant l'école/le midi/après l'école 6. <input type="checkbox"/> Suspension interne et travail de réflexion 7. <input type="checkbox"/> Suspension externe et travaux à la maison 8. <input type="checkbox"/> Plainte policière 9. <input type="checkbox"/> Médiation 10. <input type="checkbox"/> Lettre d'excuses 11. <input type="checkbox"/> Rencontre de gestion de la colère/référence à un groupe 12. <input type="checkbox"/> Services communautaires/tâches supplémentaires 13. <input type="checkbox"/> Réparation : nettoyage/remboursement 14. <input type="checkbox"/> Ressources externes 	<p><i>Tout au long de l'année scolaire</i></p>	
	<p><i>À renforcer</i></p>	<p>Rencontrer les policiers pour améliorer l'accès aux plaintes policières (trop souvent des avertissements sans conséquences et une sous-utilisation des mesures rééducative et réparatrice, en lien avec la LSJPA, pour les jeunes ayant fait des gestes de violence) et aux renvois.</p>		
	<p><i>À prévoir</i></p>			

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>9. <u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p>	<p>Déjà existant</p>	<p>DÉMARCHE DU PROTOCOLE « MANIFESTATIONS D'INTIMIDATION ET OU DE VIOLENCE »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'enseignant ou l'intervenant rencontre la direction de niveau concernée avec le formulaire dûment complété. 2. La direction de niveau décide de l'intervention à appliquer avec l'enseignant ou l'intervenant. 3. La direction de niveau communique avec l'autorité parentale de l'élève victime pour l'informer de la situation et de l'intervention ciblée. 4. Un intervenant désigné par la direction rencontre l'élève victime après les événements afin de s'assurer que la situation s'est rétablie. 	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	
	<p>À renforcer</p>	<p>Dans la section « cheminement du formulaire après l'intervention » : ajouter « + copie à l'AVSEC » après « tuteur ».</p>		<p>Nous voulons nous assurer que le formulaire est transmis à l'intervenant responsable du suivi à la victime.</p>
	<p>À prévoir</p>	<p>Transmettre à la direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire au regard de chaque plainte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (Article 75.2 LIP)</p>	Déjà existant	<p>Communiquer avec les parents de l'élève afin de les informer des mesures prévues au plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.</p> <p>Les directions de niveau se sont engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter la plainte conformément au protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence). - Traiter la plainte dans un délai de 24 heures. - Offrir à l'élève victime un programme d'aide de renforcement et de développement d'habiletés sociales ou la référer (la victime) à un service externe lorsque le parent en fait expressément la demande. 	Tout au long de l'année scolaire	
	À renforcer			
	À prévoir			

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Il doit également prévoir <u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (Article 75.2 LIP)</p>	<p>Déjà existant</p>	<p>Communiquer avec les parents de l'élève afin de les informer des mesures prévues au plan de lutte contre l'intimidation et à la violence à l'école.</p> <p>Les directions de niveau se sont engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter la plainte conformément au protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) qui doit obligatoirement être recensée sur le formulaire jaune. - Traiter la plainte dans un délai de 24 heures. - Informer le parent des conséquences possibles en cas de récurrence. Elles peuvent fortement recommander un service d'aide offert par l'école ou par un partenaire externe, tels que : programme « Point-Tu », Le Transit, La Maison des Jeunes, SOS Jeunesse, Maison de l'Espoir et Havre du Fjord via le Centre de réadaptation en dépendance (CRD), afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes de la violence et les outiller pour une résolution saine de conflit. 	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>	
	<p>À renforcer</p>	<p><i>Consulter et assurer le suivi au dossier de l'élève afin de rendre l'intervention plus efficiente. (Dossier orange au local Tuteur)</i></p>		
	<p>À prévoir</p>			

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Échéancier			
Activité / événement	Date	Note	Responsable
❖ Première rencontre du Comité de lutte	Novembre 2020	Faire le calendrier de rencontre et réviser le plan de lutte.	Mario Bernier
❖ Date d'approbation au Conseil d'établissement	Novembre 2020		Mario Bernier
❖ Acheminer le plan de lutte à l'agent pivot au Centre de services scolaire	Novembre 2020		Éric Guay
❖ Kiosques avec les partenaires		2 ^e secondaire, FAS et FT	
❖ Manquements intimidation informatisé	Octobre 2020	Formation et accompagnement sur les manquements	Éric Guay
❖ Programme Ambassadeur – tournée de classe	Novembre 2020		Marc Plourde, Audrey Bouchard, Éric Lapointe
❖ Donner une copie papier du protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence	Novembre 2020		Sonia C. Fillion
❖ Groupe « Coup de pouce »	Février 2021		Éric Guay et Lili Ouellet
❖ Programme « Point-Tu »	Février 2021		Suzie Deschênes et Marc Plourde
❖ Arrimage primaire-secondaire Soirée « Portes ouvertes »			
❖ Atelier sur le consentement	Décembre 2020		Intervenants
❖ Ateliers « violence dans les relations amoureuses »	Mars 2021	2 ^e secondaire, en classe	La Chambrée
❖ Révision de mi-année	Février 2021	Durant l'assemblée générale	Mario Bernier
❖ Arrimage primaire-secondaire / visite des classes de 6 ^e année	Mai 2021		
❖ Gang de choix		FAS	
❖ Régulation et bilan	Février 2021		Mario Bernier
❖ Ateliers sur les agressions sexuelles	Février 2021	3 ^e secondaire	Intervenants
❖ Arrimage primaire-secondaire / visite des élèves de 6 ^e année à l'EPJ	Mai 2021		
❖ RAME – recrutement des nouveaux pour 2020-2021		Les élèves du projet RAME sont en action auprès des 1 ^{re} secondaire tout au long de l'année	

Échéancier			
Activité / événement	Date	Note	Responsable
❖ RAME – formation	Août 2021		
❖ Ateliers avec les policiers sur les médias sociaux	À confirmer	2 ^e cycle	Luc Tardif
❖ Conférence sur la cyberintimidation	Octobre 2020	1 ^{re} secondaire par les policiers	Tony Tapin
❖ « Unimani » (confiance et estime)		FAS et 1 ^{er} cycle du secondaire	Éric Guay et Marc Plourde
❖ « T'es important pour moi »		Tous les élèves	Intervenants
❖ Atelier pour développer les habiletés sociales	Février 2020	FAS	Éric Guay et Nathalie Tremblay
❖ Ateliers « Vivre sa vie sans violence » (Équijustice)	Novembre 2020 et Janvier 2021	1 ^{re} secondaire et FAS	Éric Guay
Atelier aux élèves de 1 ^{re} à 5 ^e secondaire pour développer les aptitudes introspectives, sociales, les informer sur la santé mentale et les outiller au sujet de l'anxiété (Fondation « Jeunes en tête »)	Janvier 2021	Tous les élèves	Fondation « Jeunes en tête »
« Qui-T » - atelier sur la violence dans les relations amoureuses	Avril 2021	4 ^e secondaire	Nancy Lépine et Intervenante de « Qui-T »
Pièce de théâtre « Léa et Loïc violence dans les relations »	Avril 2021	4 ^e secondaire	Nancy Lépine
Éducaloi, non à la cyberintimidation	Avril 2021	4 ^e secondaire	Nancy Lépine

AIDE-MÉMOIRE POUR DIFFÉRENCIER LES CAS D'INTIMIDATION DES CAS DE CONFLIT

CRITÈRES	CAS D'INTIMIDATION	CAS DE CONFLIT
<p>Une intention ou non de faire du tort</p>	<p>L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.</p>	<p>Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.</p>
<p>Une personne ou un groupe qui dominant</p>	<p>L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).</p>	<p>Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.</p>
<p>Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation.</p>	<p>Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance.</p> <p>L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation).</p> <p>L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.</p>	<p>Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.</p> <p>Les personnes se sentent libres de donner leur version.</p>
<p>Une répétition des actes</p>	<p>Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.</p>	<p>Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.</p>

Comment arrêter l'intimidation et le harcèlement?

1. Mettre fin à l'agression.

- Interrompre le comportement (*en assurant sa sécurité selon ses capacités*).
- S'assurer que tous les élèves entendent l'intervention.

2. Identifier le type de violence

- « Ton commentaire constitue une insulte... »

3. S'appuyer sur la position de l'école

- Donner la position de l'école : « À cette école, nous n'insultons pas les gens ».
- Nommer à nouveau le comportement offensant : « Ce type d'insulte peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins ».

4. Demander un changement de comportement

- Personnaliser la réaction : « Rémi, je te demande d'arrêter et de réfléchir avant d'agir... ».
- S'adresser ensuite à l'élève qui a subi l'agression : « Si cela continue, viens me voir, je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde soit en sécurité à l'école ».
- Demander des comptes à l'élève qui a commis l'agression. Ne pas parler de la personne intimidée comme s'il s'agissait d'une victime. Exiger qu'il change de comportement.

Vérifier auprès de la personne qui a subi l'acte :

- S'agit-il d'un conflit?
- Est-ce que la situation correspond à de l'intimidation?